BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



Conseil d'administration

GB.283/PFA/10/4 283^e session

Genève, mars 2002

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières

Représentation du Conseil d'administration au Sommet mondial pour le développement durable

- 1. A sa présente session, le Conseil d'administration sera saisi d'une proposition de la Commission de l'emploi et de la politique sociale visant à désigner une délégation du Conseil d'administration pour participer au Sommet mondial pour le développement durable qui doit se tenir à Johannesburg, Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002.
- 2. Le programme et budget pour 2002-03 ne prévoit pas de crédits pour cette délégation, dont le coût comprendrait les frais de voyage et les indemnités de séjour. Le coût maximum de la délégation est estimé à quelque 18 000 dollars des Etats-Unis; toutefois, le coût définitif dépendra du pays de résidence de chacun des membres de la délégation. Il est proposé que ce coût soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la Partie I du budget, étant bien entendu que, si cela s'avère impossible, le Directeur général proposera d'autres moyens de financement à un stade ultérieur de la période biennale.
- 3. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration que, s'il décide de désigner une délégation du Conseil d'administration pour participer au Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg, Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2000, le coût maximum de cette délégation, estimé à 18 000 dollars des Etats-Unis, soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la Partie I du budget, étant entendu que, si cela s'avère impossible, le Directeur général proposera d'autres moyens de financement à un stade ultérieur de la période biennale.

Genève, le 19 mars 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 3.